

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20191030-D201965-DE
Reçu le 31/10/2019

délibération :
D_2019_6_5

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 30 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 14 Octobre 2019

Présents : 12

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte, Monsieur GUIBERT Philippe, Monsieur MORA Vincent

Votants : 15

**Objet : LOCATION DE LA
MAISON DE GARDIENAGE
- ROUTE DE LA BOISSIERE**

Pouvoirs :

Monsieur BIOJOUT Denis a donné pouvoir à Monsieur PRESSIGOUT Jean-François
Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline a donné pouvoir à Mademoiselle DULAC Stéphanie
Monsieur SARRAT Rémi a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Monsieur GAUTIER Laurent

Excusé(s) : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame DUBOIS Anne, Monsieur SARRAT Rémi

Secrétaire de Séance : Madame Cécile DESCLAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison de gardiennage située au 620 route de la Boissière est libre depuis le 1^{er} juin 2019.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de signer un contrat de location avec Monsieur Jacob HUNT qui effectuera une surveillance sur le site.

La commune ne percevra aucun loyer jusqu'au 31 juillet 2020. En contrepartie le locataire s'est engagé à rénover le logement pour un montant de 3450 € (factures à l'appui). A compter du 1^{er} août 2020, le loyer sera fixé à 250 € et indexé à l'indice de références des loyers.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de :

- Fixer le montant du loyer à 250 € à compter du 1^{er} août 2020,
- L'autoriser à signer le contrat de location avec Monsieur Jacob HUNT et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le montant du loyer à 250 € à compter du 1^{er} août 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Monsieur Jacob HUNT et tout document relatif à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 30/10/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 31/10/2019

